



N° 198/2024

Arrêté

OBJET : FERMETURE DU PASSAGE A NIVEAU N° 13

Madame la Maire de CrécY-la-Chapelle,

VU les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que des travaux d'entretien doivent être réalisés par la SNCF sur le passage à niveau de la gare de Villiers-sur-Morin / Monbarbin (PN13) du lundi 28 octobre 2024 à partir de 22h00 au mercredi 30 octobre 2024 à 6h00,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} En raison des travaux d'entretien sur le passage à niveau de la gare de Villiers-sur-Morin / Monbarbin (PN13), ce dernier sera fermé à la circulation ainsi qu'aux piétons du lundi 28 octobre 2024 à partir de 22h00 au mercredi 30 octobre 2024 à 6h00.

ARTICLE 2^{ème} Pendant toute la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits à l'approche du chantier.

ARTICLE 3^{ème} La SNCF sera chargée de la mise en place d'une déviation et d'un balisage.

ARTICLE 4^{ème} La SNCF sera chargée de la mise en place de la signalisation et de l'affichage du présent arrêté 48 heures avant le commencement des travaux.

ARTICLE 5^{ème} Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 6^{ème} Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de CrécY la Chapelle
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Les services techniques
- La SNCF
- Commune de Villiers sur Morin

Pour extrait conforme, en mairie le 22 octobre 2024

Acte rendu exécutoire le
Affichage le

22 OCT. 2024

22 OCT. 2024

Christine AUTENZIO
Maire

